



Assemblée générale

Distr. limitée
22 septembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Quinzième session

Point 9 de l'ordre du jour

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique): projet de résolution

15/...

Condamnation de l'appel à organiser une «journée pour brûler le Coran»

Le Conseil des droits de l'homme,

Réaffirmant l'engagement que tous les États ont pris, en vertu de la Charte des Nations Unies, de promouvoir et d'encourager le respect universel et l'exercice effectif de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Réaffirmant aussi que tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés,

Réaffirmant également que la discrimination à l'égard des êtres humains en raison de leur religion ou de leurs convictions constitue une atteinte à la dignité humaine et un désaveu des principes de la Charte, et doit être condamnée comme une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et énoncés en détail dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et comme un obstacle aux relations amicales et pacifiques entre les nations,

Se félicitant de toutes les initiatives internationales et régionales visant à promouvoir l'harmonie entre les cultures et entre les confessions, ainsi que de leurs efforts appréciables pour promouvoir une culture de paix et de dialogue à tous les niveaux,

Se félicitant aussi de la volonté exprimée dans la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/2 le 8 septembre 2000, de prendre des mesures pour mettre fin aux actes de racisme et de xénophobie, dont le nombre ne cesse de croître dans de nombreuses sociétés, et pour promouvoir une plus grande harmonie et une plus grande tolérance dans toutes les sociétés, et espérant sa mise en œuvre effective à tous les niveaux,

Notant avec une vive inquiétude les manifestations d'intolérance, de discrimination, de profilage et de violence à l'égard des musulmans dans de nombreuses régions du monde,

1. *Condamne* l'appel récemment lancé par un groupe extrémiste en vue d'organiser une «journée pour brûler le Coran»;
2. *Condamne aussi* tout appel à la haine religieuse qui constitue une incitation à la haine, à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence;
3. *Demande* à la communauté internationale de faire front commun contre de tels actes, qui nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et créent un climat favorable à la violence;
4. *Demande* à tous les États de condamner et de rejeter, conformément à leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme, tout appel à la haine religieuse, raciale ou nationale qui constitue une incitation à la haine, à la discrimination, à l'hostilité et à la violence;
5. *Exhorte* la communauté internationale à soutenir toutes les initiatives internationales et régionales visant à promouvoir l'harmonie entre les cultures et entre les confessions.
